



Pension alimentaire à sa mère

Par **aurore1**, le **05/06/2016** à **19:36**

Bonjour,
je suis de nationalité tunisienne et je vie en France légalement et je travaille en cdi, j'aimerais envoyer tous les mois une pension alimentaire à ma mère en tunisie qui n'a pas beaucoup d'argent là bas. Cela est il possible vis à vis des impôts et vais je payer mon d'impôts par rapport au paiement de cette pension alimentaire à ma mère;
merci de votre réponse.
Faycel

Par **Tisuisse**, le **06/06/2016** à **09:00**

Bonjour,

Vous faites de votre argent ce que vous voulez mais cette "pension" n'étant pas une décision prise par la justice française et concernant une personne vivant en Tunisie, cela ne concernera pas le fisc français. Vous ne pourrez donc pas déduire cette somme sur votre déclaration des revenus.